



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019**

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	21	22	01

  

Vote	
A l'unanimité	Pour : 22
	Contre : 00
	Abstention : 00

L'an 2019, le 27 Mars à 09:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DELIBERATIONS**, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 2<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21 Mars 2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 Mars 2019.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1<sup>er</sup> Adjoint) – Mme Josette OTTO AZINCOURT (2<sup>ème</sup> Adjointe) – M. Renaud RENIER (3<sup>ème</sup> adjoint) – Mme Dany MARCIN PLANTIER (4<sup>ème</sup> Adjointe) – M. Justin RUPAIRE (5<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme Gilberte EUGENIE (6<sup>ème</sup> Adjointe) – M. Philippe RENIER (7<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8<sup>ème</sup> Adjointe) – M. Léonard Edwige BARTHEL – M. Claude JERSIER – Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE (Arrivée à 9h15) – M. Louis LAROCHELLE – M. Michel CHAIBRIANT – Mme Louisiane DEGLAS – Mme Marie-Agnès SAINT-VAL – Mme Christelle GILLES – Mme Justina FAVORINUS – M. Jean-Philippe NOËL (Arrivé à 11h00) – M. José JULAN – M. Jimmy FAUSTA (Arrivé à 10h35) (21)

**REPRÉSENTÉS** : Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Madame Dany MARCIN) (01)

**ABSENTS** : Mme Ninette SAINTE-LUCE – Mme Lucie LAROCHELLE – M. François EDAU – Mme Annick BARTHEL – M. Jean-Luc LIBER – Mme Chantal MACHARES – Mme Laurence CHRISTOPHE (07)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Convocation du Conseil Municipal en date du :

21 MARS 2019

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

26 AVR. 2019

-et de sa publication le :

29 AVR. 2019

**D\_20190327\_06**  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL CHARGE DE LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA REGIE DES EAUX POUR L'EXERCICE 2018**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;
- Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du service de l'Assainissement Collectif de la Régie des Eaux de Trois-Rivières dressé par Madame la Trésorière Municipale, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

.../...



.../...

	Investissement	Fonctionnement	Total
Réalisation recettes	81 006,10	263 732,53	344 738,63
Réalisation dépenses	86 804,11	201 882,95	288 687,06
Réalisation d'exécution 2018	- 5798,01	61 849,58	56 051,57
Résultats reportés	232 953,04	51 878,15	284 831,19
Part affectée à l'investissement		000000000	000000000
Résultat de clôture	227 155,03	113 727,73	340 882,76

- Considérant que l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion ;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

*A l'unanimité,*

Article 1

D'Arrêter le Compte de Gestion du service public communal chargé de la Gestion de l'Assainissement Collectif de la Régie des Eaux de Trois-Rivières établi pour l'exercice 2018 par Madame la Trésorière Municipale.

Article 2

Le Maire et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE